

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°072/2022

Envoyé en préfecture le 10/06/2022
Reçu en préfecture le 10/06/2022
Affiché le 
ID : 039-200090579-20220608-D_072_2022-DE

SÉANCE DU 08 JUIN 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 80
Suppléants présents : 3
Pouvoirs : 14

Date de convocation :

02/06/2022

Date d'affichage :

10/06/2022

Votants :	97	Pour :	97	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le huit juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (80) :

ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (3) : GIBOZ Brigitte ; GRESSET Dominique ; PARTY Annick.

Excusés ayant donné pouvoir (14) : BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean Paul ; BONDIER Jean-Robert à GAUTHIER-PACOUD Sandrine ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CASSABOIS Yannick à ETCHEGARAY Josiane ; CHAMOUTON Patrick à VUITTON Antoine ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; FAGUET Jean-Jacques à BENIER ROLLET Claude ; GEAY David à LONG Grégoire ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LACROIX Serge à RASSAU Jean-Noël ; PARIS Robert à VIAL Jacques ; REYDELLET DELORME Emmanuelle à PROST Philippe ; ROZEK Evelyne à Philippe PROST.

Excusés : BANDERIER Dominique ; BAILLY Hervé ; BARIOD Denis ; BLASER Michel ; CAPPELLI Célestin (représenté par GRESSET Dominique) ; CORON Nathalie ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; GROS-FUAND Florence ; HUGONNET Franck ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MORISSEAU Gilles ; PANISSET Marilyne ; VENNERI PARE Sandra.

Absents : BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DAVID Lauriane ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ;

Secrétaire de séance : BENIER-ROLLET Claude.

Objet : ZONAGE ASSAINISSEMENT - Approbation du zonage d'assainissement de la commune de Saint Hymetière sur Valouse suite à la réalisation de l'enquête publique

Annexes :

- Plan de zonage d'assainissement des villages de Chemilla et de Saint Hymetière

- Plan de zonage d'assainissement de Lavans sur Valouse : Bourg et hameaux de Faverge et de Montcoux
- Plan de zonage d'assainissement de Lavans sur Valouse : Hameaux de Faverge et de Montcoux
- Plan de zonage d'assainissement de Cézia

Rapporteur : Franck GIROD

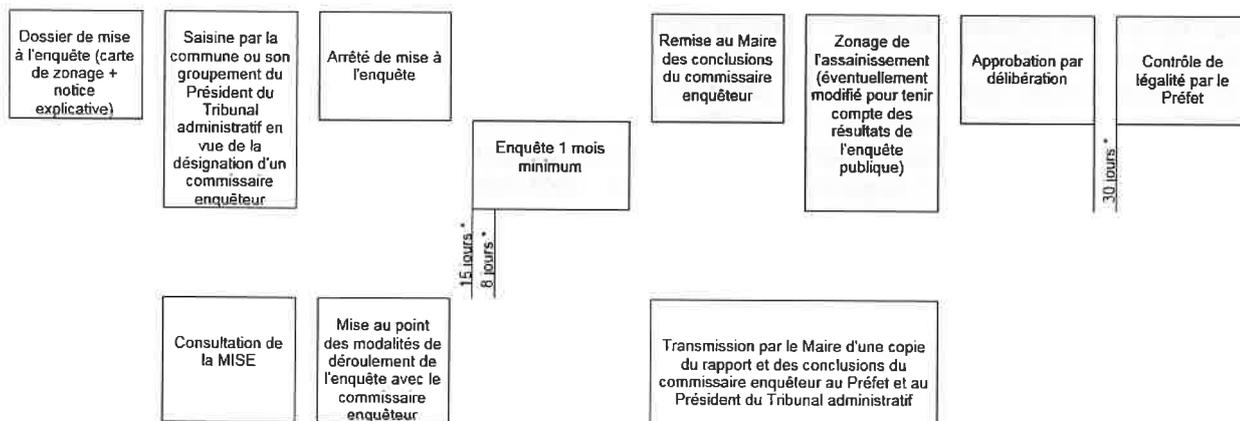
Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Contexte réglementaire :

L'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 impose aux communes de définir, après étude préalable, un zonage d'assainissement qui doit délimiter les zones d'assainissement collectif, les zones d'assainissement non collectif et le zonage pluvial. Le zonage d'assainissement définit le mode d'assainissement le mieux adapté à chaque zone. Il est soumis à enquête publique

Le déroulement de l'enquête publique



* Mesures de publicité

Contexte :

La commune de Saint Hymetière sur Valouse est constituée des anciennes communes de Saint Hymetière, Chemilla, Cézia et Lavans sur Valouse depuis le 1/1/2019.

L'ancienne commune de Lavans sur Valouse est constituée de Lavans, Faverges, Anchay et Montcoux

La Communauté de communes Petite Montagne a signé un marché le 5 janvier 2015 avec le bureau d'étude GEOPROTECH pour réaliser l'ensemble des zonages d'assainissement sur son territoire.

Le comparatif technico-économique entre l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif réalisé par GEOPROTECH pour chacun des villages propose :

- L'assainissement collectif pour le village de Chemilla (sauf quelques maisons)
- L'assainissement collectif pour le village de Saint-Hymetière (sauf quelques maisons)
- L'assainissement non collectif pour le village de Lavans-sur-Valouse (hameaux compris)

- L'assainissement non collectif pour le village de Cézia
- L'assainissement non collectif pour le reste des écarts

Ces propositions ont abouti au projet de plan de zonage d'assainissement qui a été annexé au dossier d'enquête publique.

En date du 16 décembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de zonage d'assainissement sur la commune de Saint Hymetière sur Valouse et a autorisé Mr le Président à signer la saisine du Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur et à soumettre le dossier à enquête publique, conformément aux dispositions règlementaires.

M. Alain FRERE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Par arrêté en date du 5 janvier 2022, Monsieur le Président de Terre d'Emeraude Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du zonage d'assainissement de la commune de Saint Hymetière sur Valouse.

L'enquête s'est déroulée à la mairie de Saint Hymetière sur Valouse du vendredi 28 janvier au lundi 28 février 2022 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le zonage d'assainissement ont été consignées sur le registre d'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ont été rendus. Les observations ont été prises en compte pour le choix final du zonage d'assainissement annexé à la présente délibération et seront tenues à la disposition du public en mairie de Saint Hymetière sur Valouse et à la Communauté de communes pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans la séance du 1^{er} Juin 2022 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER le zonage d'assainissement sur la commune de Saint Hymetière sur Valouse tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,



Le Président

